

Compte rendu de la séance du vendredi 20 juin 2014

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, BONNET Marie-Anne, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François.

Absents : DE LA CRUZ RUEDA Alain, SOUQUET Pierre, ROGALLE Bernadette.

Représentés : BOYER Patrick par GALIN Marcel.

Secrétaire de séance : BONNET Marie-Anne.

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.
2. Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.
3. Adoption du périmètre du PPR.
4. Recrutement d'un CDD pour la réfection des sanitaires du Camping.
5. Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ 2014 038 Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral du 05 juin 2014 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Électoral,

Considérant que les délégués sont élus au scrutin majoritaire,

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection,

- Désignation du délégué titulaire:

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote de l'élection du délégué titulaire,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)
- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : six (6)

A obtenu :

- Monsieur VEYSSIERRE Michel : huit (8)

Monsieur VEYSSIERE Michel ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué titulaire.

- Désignation du premier délégué suppléant:

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote de l'élection du délégué titulaire,
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)
- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : six (6)

A obtenu :

- Monsieur GALIN Marcel : huit (8)

Monsieur GALIN Marcel ayant obtenu la majorité absolue est désigné premier délégué suppléant.

- Désignation du second délégué suppléant:

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote de l'élection du délégué titulaire,
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)
- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : six (6)

A obtenu :

- Madame PAPAIX Martine : huit (8)

Madame PAPAIX Martine ayant obtenu la majorité absolue est désignée second délégué suppléant.

- Désignation du troisième délégué suppléant:

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote de l'élection du délégué titulaire,
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)
- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : six (6)

A obtenu :

- Monsieur GRANIER Lucien : huit (8)

Monsieur GRANIER Lucien ayant obtenu la majorité absolue est désigné troisième délégué suppléant.

3/ 2014 039 Adoption du périmètre du PPR.

Monsieur le Maire,

Informe que dans le cadre de la procédure d'adoption du plan de prévention des risques il est demandé au Conseil municipal d'adopter le périmètre du plan proposé par l'administration.

Indique que ce périmètre est identique à celui arrêté lors de l'étude de la carte Aléas adoptée par délibération n°54 le 07 décembre 2012.

Indique que le planning est le suivant :

- Réunion publique du 01 Juillet 2014 pour présentation du dossier.
- Ce dossier sera disponible du 01 juillet 2014 au 08 septembre 2014 en mairie pour consultation et recueil des commentaires de la population.
- Au cours de cette période assureront une permanence le 25 juillet toute la journée et le 08 septembre l'après-midi afin de répondre aux questions éventuelles de la population.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide après consultation des plans :

- **D'adopter** le périmètre du plan de prévention des risques selon les plans fournis par l'administration.
- **D'adopter** le processus de consultation du public.

4/ Recrutement d'un CDD pour la réfection des sanitaires du Camping.

Monsieur le Maire informe que la toiture et l'agencement intérieur du sanitaire été du camping construit dans les années 80 sont à rénover.

Il indique qu'il est envisagé l'embauche d'une personne pour réaliser ces travaux.

5/ Questions diverses.

1/ 2014 040 Convention groupement pastoral de Coumebière - Cabane "Des Laquets".

Monsieur le Maire,

Rappelle la décision qu'avait pris le Conseil Municipal du 16 février 2013 de participer au financement du remboursement des emprunts que doit effectuer le groupement pastoral de Coumebière à la commune d'Ercé, afin de l'aider à rembourser les emprunts qu'elle a contracté pour construire le refuge pastoral "Des Laquets".

Informe que le montant de la participation payable annuellement serait de 1000 € pour la période de la convention.

Demande à être mandaté pour signer la convention d'objectifs avec le groupement pastoral de Coumebière.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **Mandater** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le groupement pastoral de Coumebière.
- **Établir** la convention pour une durée de vingt ans.
- **Accorder** la participation de 1000 € payable annuellement sous condition d'existence du groupement pastoral de Coumebière et de l'utilisation du refuge par celui-ci.

2 / 2014 041 Désignation du délégué représentant la collectivité - Station verte.

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la commune d'Aulus-Les-Bains, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.

Propose de désigner comme délégué Monsieur GRANIER Lucien, Adjoint, pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **Désigner** Monsieur GRANIER Lucien, Adjoint, comme délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

3/ SPA - Exploitation de la fourrière animale

La convention en 2014 ne sera pas renouvelée.

4/ Présence d'un groupe de scouts au-dessus de Coumebière, route du Col d'Agnes, du 11 au 24 juillet 2014.

5/ Réflexion sur l'amélioration du site au départ du chemin de la cascade d'Ars.

6/ Réflexion sur l'amélioration de l'aire de camping-cars.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
DE LA CRUZ RUEDA Alain Absent	ROGALLE Bernadette Absente
BONNET Marie-Anne	BOYER Patrick Procuration à Marcel GALIN
PAPAIX Yvan	MAURETTE Jean-François
SOUQUET Pierre Absent	

Compte-rendu affiché le 15 juillet 2014 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.